MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF NATIONAL 450

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : NOZEEN — **N° d'épreuve FFM :** 542

E-mail : mc-nozay2000@hotmail.fr — **Date :** 21 MAI 2023

Téléphone : 0607805792 — **Lieu :** NOZAY

Organisateur technique : MORANSAIS TONY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX PASCAL	Licence : 014489
Délégué FFM (Président de jury)	QUINCE-LEGER LESLIE	Licence : 215118
Membre du Jury	TRENEL CLAUDE	Licence : 023302
Membre du Jury	CORBINEAU CHRISTOPHE	Licence : 261068
Commissaire technique responsable	BLANCHEMAIN CHRISTIAN	Licence : 047760
Responsable du chronométrage	NARVOR EMMANUEL	Licence : 192197

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 450 CC

Age ---------- 15 ans minimum

Licences ------ NCO / Inter / LUE / NJ

Cylindrée------ Classes 3 et 4

Plaques ------- Numéro noir sur fond blanc

↳ **Primes d'arrivée :**

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... MESSIAC THEODORE

Nombre de secouristes 14

Hôpital le plus proche ..... CHATEAUBRIANT

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... TERRAIN DE MOTOCROSS

Adresse ..... LA VILLE AU CHEF 44170 NOZAY

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 52

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1610 m

Largeur minimum de la piste ..... 8 m

Largeur de la grille ..... 32 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 72 m

Nombre d'OCP* 22

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 03/03/2023

MOTO-CLUB NOZEEN

SIREN 800 531 154

VISA DE LA LIGUE

DATE: 07/04/2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat

VISA DE LA FFM

DATE: 05/05/2023

NUMÉRO: 23/0476

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

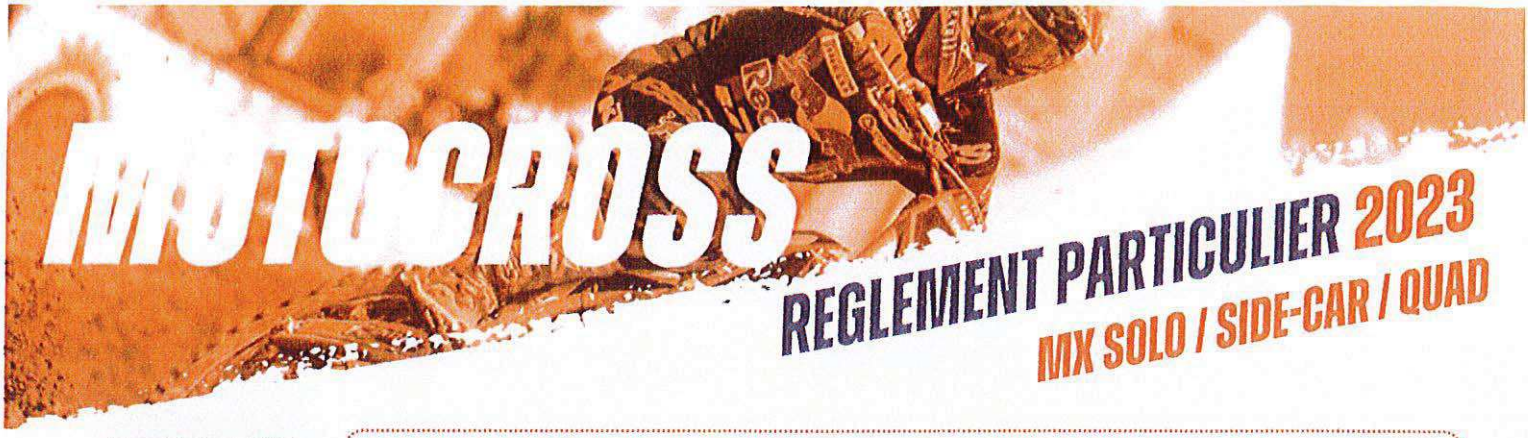

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : NOZEEN — **N° d'épreuve FFM :** 542
E-mail : mc-nozay2000@hotmail.fr — **Date :** 21 MAI 2023
Téléphone : 0607805792 — **Lieu :** NOZAY
Organisateur technique : MORANSAIS TONY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX PASCAL	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	QUINCE-LEGER LESLIE	Licence : 215118
Membre du Jury	TRENEL CLAUDE	Licence : 023302
Membre du Jury	CORBINEAU CHRISTOPHE	Licence : 261068
Commissaire technique responsable	MARCHAND JOEL	Licence : 016418
Responsable du chronométrage	NARVOR EMMANUEL	Licence : 192197

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 450	15		450	
CHAMPIONNAT DE LIGUE 125	13		125cc 2 temps	~~35~~€ 35 ‡
TROPHEE GRAND OUEST SIDE CAR	pilote ~~16~~	15	500 et +	35 ‡
	passager ~~16~~	14		
TROPHEE CLUB NATIONAL	~~16~~ 13		125/250/450	40€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... MESSIAC THEODORE
Nombre de secouristes 14
Hôpital le plus proche ..... CHATEAUBRIANT

Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..... TERRAIN DE MOTOCROSS
Adresse ..... LA VILLE AU CHEF 44170 NOZAY

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 52
En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : 30
En manche : 30

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... 1610 m
Largeur minimum de la piste ..... 8 m
Largeur de la grille ..... 32 m
Longueur de la ligne droite de départ ..... 72 m
Nombre d'OCP* 22
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 03/03/2023
M- -LUB NOZEEN
SIREN 800 531 154

VISA DE LA LIGUE
DATE: 07/04/2023
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat

VISA DE LA FFM
DATE: 05/05/2023
NUMÉRO: 23/0476
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM 542
Moto-Club ..... NOZEEN
Date ..... 21 MAI
Lieu ..... NOZAY

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	LARDEUX PASCAL	014489
Directeur de course Adjoint		
Président du Jury	QUINCE-LEGER LESLIE	215118
Membre du Jury	TRENEL CLAUDE	023302
Membre du Jury	CORBINEAU CHRISTOPHE	261068
Responsable du chronométrage	NARVOR EMMANUEL	192197
Chronométreur Fédéral	NARVOR VERONIQUE	191631
Chronométreur Fédéral	ZILLI DANIELLE	084270
Commissaire technique responsable	BLANCHEMAIN CHRISTIAN	047760
Commissaire technique	MARCHAND JOEL	016418
Commissaire technique	VIDELIER NICOLAS	162051
Commissaire technique	BOUL JEAN LOUIS	
Commissaire de piste	GROSBOIS DIDIER	352872
	GROSBOIS BRUNO	346646
	PERCHER ANTHONY	352871
	GILLOT DAVID	351983
	GANNE CYRILLE	417353
	DELESTRE CLAUDE	111171
	BARIL LAURENT	300649
	RENAUD LUC	300659
	BRIAND JANY	071237
	CRESPIN DIDIER	007526

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM 542
Moto-Club ..... NOZEEN
Date ..... 21 MAI 2023
Lieu ..... NOZAY

LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	PERRAY JEROME	071629
	TAILLANDIER DOMINIQUE	245926
	DALLIBERT ALEXANDRE	262749
	KEROUANTON STEPHANE	434827
	RECOQUILLE JEAN PAUL	20501
	KERMORVANT ROBERT	133647
	BERTET JIMMY	80117
	DESSIER LILIAN	105403
	MILLE FRANCK	017428
	CHAMPION CHRISTOPHE	359923
	GIRAULT MARC	281740
	LERAY BRUNO	321683
	MAURICE MARCEL	321682
	AUBRY EMMANUEL	388422

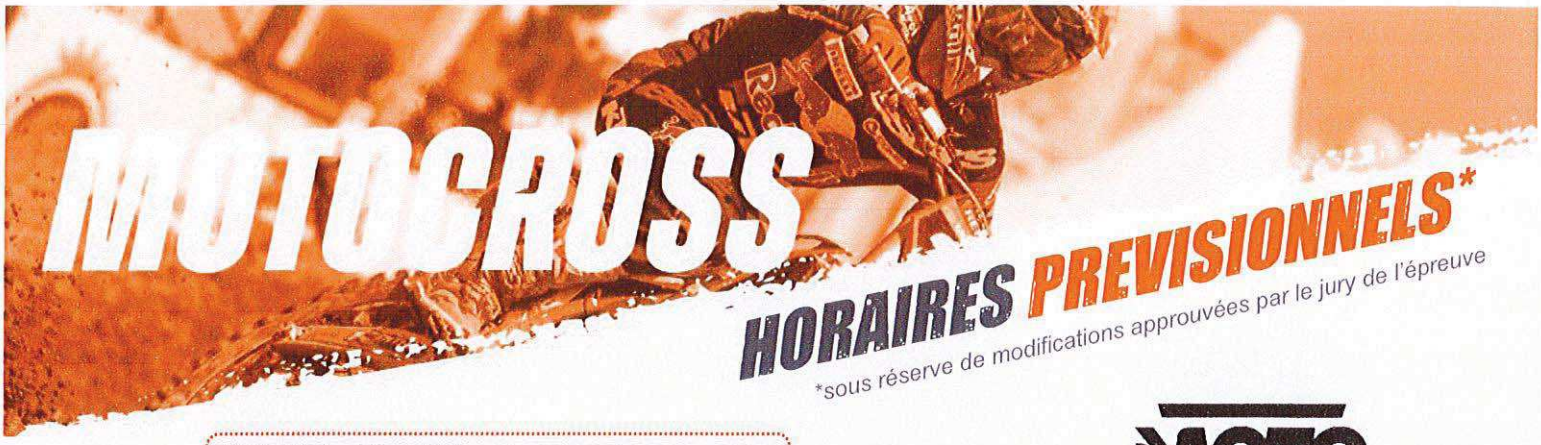

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : NOZEEN
Date : 21 MAI 2023
Lieu : NOZAY

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
Samedi 20				
15h00	20h00	Contrôles administratifs		
		Contrôles techniques		
Dimanche 21				
7h00	8h00	Contrôles administratifs		
		Contrôles techniques		
8h00		Briefing commissaires		
8h15		Briefing pilotes		
8h15	8h35	Essais Libres + Chronos	Trophée club National	5 mn + 15 mn
8h40	8h55	Essais Libres	TGO Side car	15 mn
9h00	9h20	Essais Libres	Championnat de France 450	20 mn
9h25	9h45	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 Gr A	5 mn + 15 mn
9h50	10h10	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 Gr B	5 mn + 15 mn
10h10	10h40	Pause		
10h40	10h55	Essais Libres	TGO Side car	15 mn
11h00	11h05	Test de départs	Championnat de France 450	5 mn
11h10	11h30	Essais Chronométrés	Championnat de France 450	20 mn
11h35	11h55	Manche 1	Trophée club National	15 mn + 1tour
12h00	13h30	Pause Déjeuner		
13h35	13h55	Manche 1	Ligue 125	15 mn + 1 tour
14h05		Tour de reconnaissance	Championnat de France 450	
14h15	14h45	Manche 1	Championnat de France 450	25 mn + 1 tour
14h50	15h15	Manche 1	TGO Side car	15 mn + 2 tours
		Entracte		25 mn
15h40	16h00	Manche 2	National	15 mn + 1 tour
16h10		Tour de reconnaissance	Championnat de France 450	
16h20	16h50	Manche 2	Championnat de France 450	25 mn + 1 tour
16h55	17h15	Manche 2	Ligue 125	15 mn + 1tour

FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : NOZEEN
Date : 21 MAI 2023
Lieu : NOZAY

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
17h20	17h45	**Manche 2**	TGO Side car	15 mn + 2 tours
17h45	18h00	**Remise des Prix**	Championnat de France 450	
18h00	18h20	**Manche 3**	National	15 mn + 1 tour
18h25	18h45	**Manche 3**	Ligue 125	15 mn + 1 tour
18h50	19h15	**Manche 3**	TGO Side car	15 mn + 2 tours
19h30		**Réunion du Jury**		
19h30		**Remise des Prix**		
20h30		**Fin de la manifestation**		

NOZAY (44)

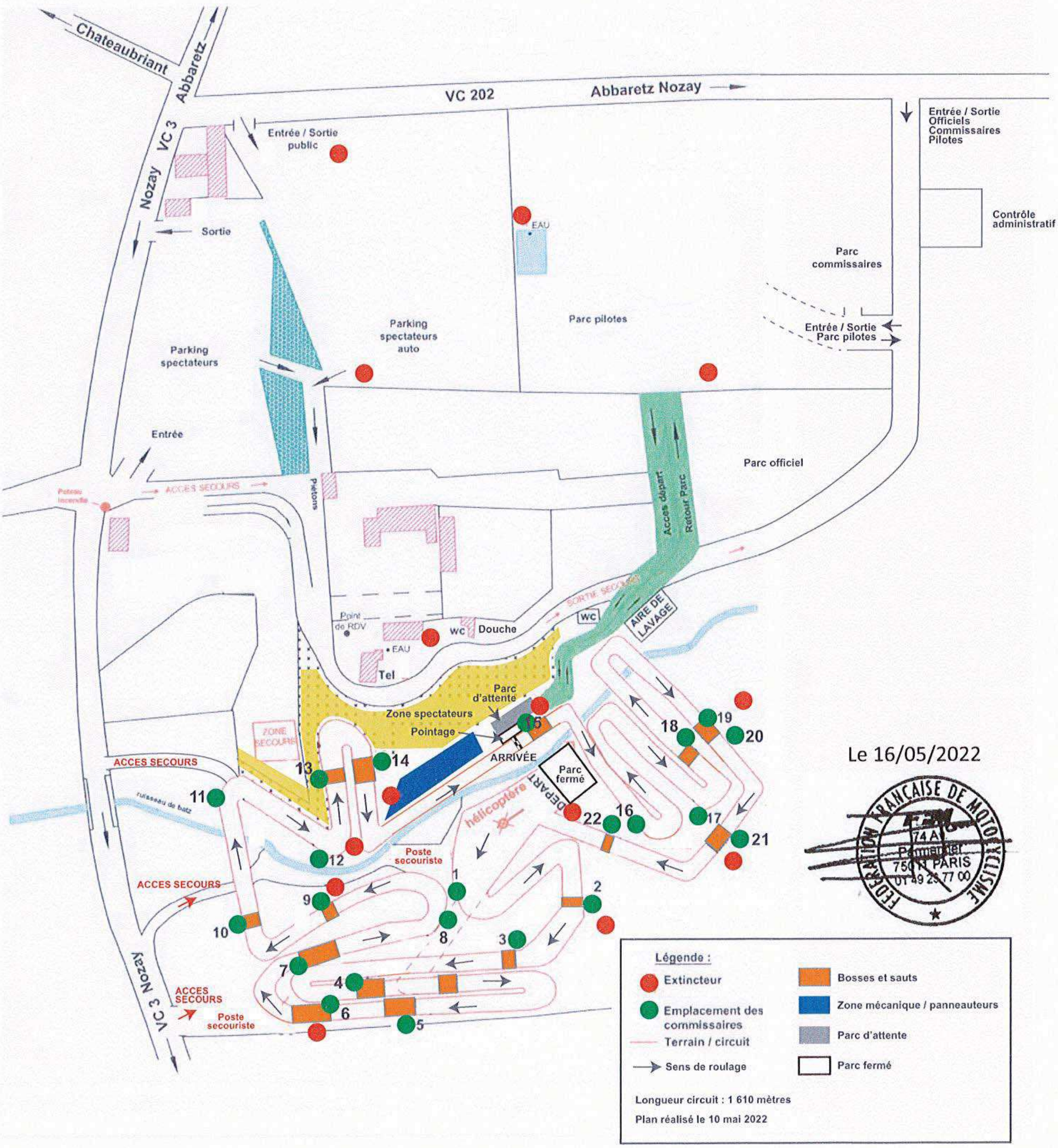

Le 16/05/2022

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 AV Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00